



AVEN D2025_09

AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES

Entre la commune de VOUGY, Représentée par son maire en exercice soussigné, YVES MASSAROTTI; qui agit sur mandat du Conseil Municipal en application de la délibération du 24/01/2025 n° D2025_09

Et

La **FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE** représentée par son Président en exercice soussigné, Monsieur P. KOLB qui agit sur mandat du Conseil Fédéral

Il a été convenu ce qui suit :

Modification de l'article 1

Afin de réduire le prix de journée en centre de vacances UFOVAL des enfants ressortissant de son territoire, la commune de VOUGY leur attribuera une participation annuelle calculée au prorata du nombre de journée vacances effectivement réalisées, redéfinie en fonction de l'évolution des prix et dont la base est établie en **2025 à 5,40. € par jour.**

Fait à Vougy

Fait à.....

Le 21 janvier 2025

Le

Pour la Commune

Pour la F.O.L de Haute-Savoie

Le Maire

Le Maire :YVES MASSAROTTI

Le Président : P. KOLB

